

# FICHE PILOTE SAISON 2015 & 2016

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Email (lisible) : \_\_\_\_\_

N° de permis de navigation : \_\_\_\_\_

Marque / modele / immatriculation: \_\_\_\_\_

N° d'immatriculation : \_\_\_\_\_ Cie d'assurance et N° de contrat : \_\_\_\_\_

## Personne à contacter en cas d'urgence

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

### REGLEMENT MISE A L'EAU

1 : OBLIGATION : Tout propriétaire d'un VNM (véhicule nautique à moteur) devra se présenter avant chaque mise à l'eau à l'accueil, une copie des pièces suivantes et obligatoires vous sera demandez lors de votre inscription : - Etre titulaire du permis côtier ou fluvial (copie) - Présenter la carte de navigation (copie) - Présenter une police d'assurance en court de validité (copie) couvrant aux tiers les risques corporels et matériels ainsi que la responsabilité civile du fait de 1ere utilisation de son VNM. En tout état de cause, le propriétaire déclare être assuré pour les risques causés à autrui par l'utilisation de son VNM. Jet West Événements décline toute responsabilité en cas d'accident survenu entre les propriétaires de VNM.

2 : Les pilotes, copilotes et les visiteurs déclarent avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées à l'entrée ou signifiées par le personnel de Planète Racing.

3 : Tout propriétaire doit s'acquitter des droits de participation pour la mise à l'eau de son VNM.

4 : La navigation pour les VNM de locations de Jet West Événements est prioritaire.

5 : La location de son VNM personnel est Interdite.

6 : Le port du casque et du gilet de sauvetage est strictement obligatoire pour le pilote et son passager. Les pilotes s'engagent à naviguer en bon sportif. Les propriétaires de VNM devront respecter les places de parking leur étant réservés.

7 : Toute dégradation ou casse de matériel sur le site est entièrement à la charge de la personne responsable. Jet West Événements décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte de matériel sur son site. Il appartient à chacun de s'assurer contre ces risques.

8 : Tous les pilotes sont priés de respecter le sens du circuit leur étant réservé. En aucun cas ils ne devront déborder sur les autres parcours de location.

9 : Le départ et l'arrivée des VNM doivent se faire uniquement dans la zone réserve à cet effet (près de la cale de mise à l'eau). Tous les pilotes devront respecter la vitesse de 5 Km/h sur le chenal d'accès au circuit.

10 : Il est strictement interdit de se croiser et/ou de se dépasser sur le circuit. Toute glissade sur les berges ainsi que dans le chenal au départ et au retour de la navigation est strictement Interdite. Les surveillants de JWE sont habilités à sanctionner tout contrevenant aux consignes de sécurités et de bonne conduite. Ils sont, le cas échéant, habilités à expulser toute personne refusant de s'y conformer.

11 : Le stockage et la manipulation du carburant devront se faire uniquement dans la zone réservée à cet effet.

12 : La baignade sur tout le site est strictement interdite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou accompagnant légaux. Les propriétaires d'un VNM devront respecter les horaires de navigation de Jet West Événements.

Conduisez toujours de façon responsable et sécuritaire. Ne conduisez pas trop près des autres embarcations. Ne consommez jamais d'alcool avant ou pendant

**Je, soussigné(e)** \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance du règlement mise à l'eau figurant ci-dessous de ce document et m'engage à le respecter. **SIGNATURE suivi de la mention « lu et approuvé »**

**Date :** \_\_\_\_\_